



Année scolaire 2023-2024 – Taxe scolaire

Réduction du taux de taxe scolaire et mise à la poste des comptes

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 juillet 2023 – Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) confirme la mise à la poste des comptes de taxe scolaire couvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Un feuillet accompagne le compte et comporte des renseignements complémentaires.

Faits saillants :

- La taxe scolaire s'applique sur les immeubles situés sur le territoire du CSSDHR et sert à payer l'entretien et le fonctionnement des écoles et des centres de formation, un peu plus de la moitié du coût du transport scolaire, la consommation énergétique et les services corporatifs.
- Le taux de taxe applicable dans l'ensemble du Québec est réduit à 0,09730 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière uniformisée (0,1024\$ en 2022-2023). En fonction de la variation de la valeur des propriétés dans chacune des municipalités du territoire, l'impact net de l'application de ce taux de taxe est une hausse moyenne de 2,32% du compte de taxe scolaire.
- L'exemption du premier 25 000 \$ de valeur imposable des immeubles est maintenue.
- Si le montant à payer est de moins de 2 \$ ou si la valeur imposable de leur immeuble est égale ou inférieure à 25 000 \$ (le compte étant à 0 \$), les propriétaires ne recevront pas de compte de taxe scolaire. **Tout propriétaire qui ne reçoit pas son compte de taxe scolaire sans être dans l'une ou l'autre de ces situations doit s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service de la taxe scolaire par courriel à taxescolaire@cssdhr.gouv.qc.ca ou par téléphone au 450 359-6411, ou au 1 877 359-6411 (sans frais). Choisir ensuite l'option 2.**
- Tout nouveau propriétaire ou propriétaire qui a vendu une propriété récemment devrait consulter [notre site web](#) pour des précisions.

Échéances de paiement du compte

- Lorsque le compte de taxe scolaire est inférieur à 300 \$, la taxe scolaire est payable en un seul versement, le **10 août 2023**.
- Lorsque le compte de taxe scolaire est égal ou supérieur à 300 \$, la taxe scolaire est payable en deux versements, les **10 août 2023** et **9 novembre 2023**.

Veillez noter que le centre administratif sera fermé du 17 au 28 juillet 2023 inclusivement.

À propos du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 35 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires et plus de 1 300 inscrits en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Avec plus de 4 000 employés, le CSSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Pour plus d'informations, visitez la [page Facebook](#) ainsi que [le site Internet](#).

– 30 –

Source :

Manon Racine, [conseillère en communication](#)
Service des affaires juridiques et des communications
Cellulaire : 438-864-4081
450 359-6411, poste 7229 | manon.racine@cssdhr.gouv.qc.ca

Demande média : cacommunications@cssdhr.gouv.qc.ca